

ANNEXE 1 CONTOUR DU DISPOSITIF



1.1. LE DISPOSITIF MODULAIRE « PILOTE FINANCIER ET COMPTABLE » (PFC)

1.1.1. L'organisation pédagogique

Le dispositif modulaire PFC propose un ensemble de 2 cycles, composés de 10 modules, qui sont les suivants :

CYCLE 1 : LA COMPTABILITÉ DANS LES ORGANISMES (8 modules obligatoires répartis sur une durée globale de 25,5 jours pour le **parcours donnant lieu à une attestation nationale de réussite Ucanss**)

Modules	Durée en jours
1. Le pilotage des opérations financières au sein de l'organisme	3
2. La certification des comptes	2
3. La comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables	3.5
4. Le pilotage des processus comptables	3
5. La comptabilité institutionnelle : (1 ^{ère} partie) La supervision des opérations courantes	4
6. L'analyse financière : Du bilan à la construction du tableau de financement	4
7. La comptabilité institutionnelle : (2 ^{ème} partie) Le pilotage des opérations de fin d'année	4
8. La gestion de trésorerie dans les organismes locaux	2

CYCLE 2 : LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISME (2 modules optionnels distincts)

Modules	Durée en jours
1. La paie : volet social et fiscal	4
2. La gestion des créances	2

Trois modules ont été plus particulièrement enrichis dans l'offre PFC 2015, il s'agit des modules suivants :

- **Cycle 1 - Module 4** « Pilotage des processus comptables » : La méthodologie a été renforcée pour mieux accompagner la démarche de résolution de problèmes dans un processus comptable ;
- **Cycle 1 - Module 8** « Gestion de la trésorerie dans les organismes locaux » : Le champ a été élargi aux risques majeurs de trésorerie ainsi qu'aux indicateurs de pilotage et de suivi de la trésorerie ;
- **Cycle 2 - Module 2** « Gestion de créances » intègre un volet relatif aux outils de la supervision.

Avec le dispositif « Pilote financier et comptable », les organismes de Sécurité sociale disposent d'un cursus interbranche permettant d'aborder les différentes dimensions du métier de cadre comptable. L'approche opérationnelle de la fonction de pilotage des activités financières et comptable est privilégiée.

Deux approches de parcours sont proposées selon les objectifs de développement de compétences :

- Le stagiaire qui souhaite s'engager dans le parcours donnant lieu à une attestation nationale de réussite Ucanss devra suivre impérativement l'intégralité du Cycle 1 « La comptabilité dans les organismes », articulé autour de 8 modules obligatoires dans un ordre chronologique.
- Le stagiaire qui s'inscrit dans un parcours à la carte pourra suivre l'ensemble des modules de façon indépendante en fonction des besoins de développement repérés.

1.1.2. Nombre de participants par module

Un groupe de stagiaire est composé au maximum de 15 participants.

Si le groupe est inférieur ou égal à 8 participants, il pourra être proposé un regroupement avec un autre site ou un report si cela est envisageable.

2.1. LES SPÉCIFICITÉS DES PARCOURS

2.1.1 Obtention de l'attestation nationale de réussite

Dans un accompagnement de parcours professionnel, l'accès à la reconnaissance de nouvelles connaissances acquises par le biais d'un parcours Cycle 1, favorise le développement des compétences et renforce ainsi la mobilité professionnelle et fonctionnelle.

Le suivi du parcours Cycle 1 permet la délivrance par l'Ucanss d'une attestation nationale de réussite « Pilote Financier et Comptable ».

Son obtention fera l'objet d'une épreuve écrite et orale portant sur l'ensemble des modules du parcours Cycle 1.

Ces épreuves, organisées dans les Crfp réalisant la formation, se dérouleront aux dates suivantes :

- Epreuve écrite : mercredi 4 novembre 2015 après-midi ;
- Epreuve Orale : entre le 28 octobre et 6 novembre 2015.

Pour l'épreuve orale, dans le cadre de la réalisation d'un rapport au sein des organismes portant sur une thématique opérationnelle, il appartient à l'Agent comptable de l'organisme (ou à son délégataire) de déterminer le choix du sujet avec son collaborateur inscrit à la formation, selon les modalités établies dans le cahier des charges du rapport et d'identifier la personne ressource auprès de laquelle le participant s'appuiera pour la réalisation de son rapport.

Les modalités pratiques relatives à ces épreuves sont précisées en **annexe 5A**.

2.1.2 Prérequis pour le parcours Cycle 1 donnant lieu à l'obtention de l'attestation nationale de réussite Ucanss

Il est nécessaire de prendre en considération un certain nombre de prérequis pour suivre les modules du dispositif « Pilote Financier et Comptable » pour le parcours Cycle 1.

Pour ce parcours, les prérequis sont définis comme suit :

- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS comptabilité, DUT GEA ...);

Ou

- Bénéficier d'une expérience professionnelle en comptabilité (si tel n'est pas le cas, les personnes souhaitant acquérir les bases indispensables de comptabilité générale se rapprocheront de leur Centre de formation professionnelle avant d'intégrer le Cycle 1 - La comptabilité dans les organismes).

Pour cette raison, la participation du responsable de formation de l'organisme du stagiaire est sollicitée afin de confirmer si le(la) collaborateur(trice) possède bien les prérequis indiqués ci-dessus. Pour ce faire, il est demandé de renseigner le bulletin de prérequis (**annexe 5A**).

2.1.3 Prérequis obligatoire pour le parcours à la carte (annexe 5B)

Pour suivre les modules 5 et 7 sur « La comptabilité institutionnelle » (cycle 1), le stagiaire doit suivre obligatoirement le module 3 intitulé « La comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables » (cycle 1), sauf si le stagiaire justifie d'une expérience récente et d'une bonne maîtrise de la comptabilité générale.

3.1 LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF

3.1.1 Modalités d'inscription en ligne (E-inscription)

Les participants qui souhaitent s'inscrire dans la perspective d'obtenir l'attestation nationale de réussite Ucanss doivent obligatoirement suivre l'intégralité du Cycle 1.

Il peut être envisagé un étalement sur 2 exercices consécutifs sachant que les épreuves PFC ne sont pas dissociables et doivent être présentées à l'issue de l'ensemble du parcours de formation. L'ordre chronologique des modules est préconisé.

3.1.1.1 - Le parcours réalisé sur un seul exercice

Les organismes pourront transmettre leurs inscriptions via le logiciel d'inscription en ligne en lien avec la fiche catalogue de l'offre de formation institutionnelle – « dispositif PFC - parcours Cycle 1 ».

Si les effectifs recensés le permettent, il pourra être proposé d'ouvrir des sessions complémentaires sur différents sites.

3.1.1.2 - Le parcours étalé sur 2 exercices

Si le participant souhaite suivre le cursus sur 2 années consécutives, il devra s'inscrire module par module avec les mêmes modalités requises pour le parcours à la carte.

Remarque : Il conviendra de mentionner dans la rubrique « commentaires » l'objectif d'examen à l'issue des 2 ans.

La dernière date d'inscription pour le parcours qualifiant est fixée au 27 février 2015.

Au-delà de cette date, les inscriptions seront retenues selon les places disponibles.

Le déploiement de la formation s'opérera à compter du mois d'avril selon le calendrier joint en **annexe 4**.

REMARQUES :

Pour les participants qui ont entamé le parcours donnant lieu à l'obtention de l'attestation nationale de réussite Ucanss en 2014, l'organisme devra être attentif lors de leurs inscriptions complémentaires de bien s'inscrire à tous les modules manquants, sur la base des intitulés.

Cette saisie sera suivie d'un envoi par mail, des coupons « pré requis » et « Présentation aux épreuves Parcours Cycle 1 » scannés (**annexe 5A**) pour tous les parcours donnant lieu à l'obtention de l'attestation nationale de réussite Ucanss auprès du CRF pilote avant le lancement du dispositif 2015.

IMPORTANT :

Toute inscription via le logiciel sera considérée comme définitive à partir du moment où l'affectation sera effectuée par le CRF pilote auprès du CRF organisateur et validée par l'organisme client.

Seul le CRF organisateur sera habilité à adresser les convocations, bons de commande et facturations aux organismes clients.

3.1.2 Mise en œuvre du déploiement

Vous trouverez, ci-dessous, la liste et les coordonnées des correspondants au sein des Crfp de déploiement.

CRFP	Adresse	Correspondants Crfp	Téléphone et Fax	Courriel
Pilote du dispositif				
Bordeaux	80, avenue de la Jallère 33300 BORDEAUX	Isabelle CHEZE isabelle.cheze@crfpp-aquitaine.fr	Accueil Tél. : 05.56.93.45.84 ou 93. Fax : 05.56.93.45.85	<p>Pour toutes demandes d'informations sur le dispositif, poser vos questions à l'adresse mail : isabelle.cheze@crfpp-aquitaine.fr</p> <p>Pour toutes questions relatives aux inscriptions via e-inscription et sur les inscriptions des sessions organisées par le Crf d'Aquitaine :</p> <p style="text-align: center;">contact-inscription@crfpp-aquitaine.fr</p>
Crfp référents associés				
Lyon	47, rue de l'Egalité 69120 VAULX-EN-VELIN	Sylvain COULAUD s.coulaud@crafep.fr	Tél. : 04.78.79.46.63 Fax : 04.78.79.46.99	<p>Correspondant administratif :</p> <p>Nadine PRINSAC n.prinsac@crafep.fr Tél : 04 78 79 46 69 Fax : 04 78 79 46 99</p>
Paris (Irfaf)	67-69 avenue Jean Jaurès 75926 PARIS CEDEX 19	Carol SIRET carol.siret@cafirfaf.cnafmail.fr	Tél. : 01.40.40.43.28 Fax : 01.40.40.43.94	<p>Correspondant administratif :</p> <p>Anne-Marie GONZALES Tél : 01 40 40 43 25 Fax : 01.40.40.43.94 anne-marie.gonzalescafirfaf.cnafmail.fr</p>